

Compte-rendu de la Commission Formations et Vie Universitaires

du jeudi 06 novembre 2014

Présents ou représentés :

Collège A : Philippe Birgy jusqu'à 15 h (procuration à Enrique Fraga), Christine Mias, Myriam De Léonardis (procuration à Christine Mias), Éric Foulon, Philippe Canguilhem.

Collège B : Patrice Bouyssières, Jean-François Camps (procuration à Françoise Duprat), Anne Rohr, François Grèzes-Rueff, Sébastien Rayssac (procuration à Philippe Canguilhem), Enrique Fraga.

Collège BIATSS : Michel Chandelier jusqu'à 16 h, Françoise Duprat, Sophie Gosselin (procuration à Anne Rohr).

Collège Étudiants : Clément Daney (procuration à Alexandra Neira), Alexandra Neira, Damien Renier (procuration à Alexandra Neira), Marion Pressé jusqu'à 15h30, Guenaelle Chaambany (procuration à Marion Pressé), Karim Brahimi (procuration à Marion Pressé), Élodie Cahuzac, Xavier Régnier (suppléant), Hugues Raynaud, Ségolène Rouve, Guillaume Frémont.

Collège des personnalités extérieures : Jean-Pierre Margaix (procuration à Patrice Bouyssières), Michel Montagne (procuration à Patrice Bouyssières).

Invités : Hélène Ricaud-Droisy, Nathalie Valière Laurent Matuszewski, Nathalie Lefevre, Marc Rivère.

Excusés : Magalie Rouquier, Anne Claire Rattat, Mme Redon, Juliette Airé et Laurence Guzman.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Martin

La séance débute à 14h10, le quorum étant atteint.

. Informations

Présentation Patrice Bouyssières

- **Nouvel appel d'offres 2015 IDEX FORMATION « innovation en licence » et « pluridisciplinarité en Master » par la COMUE et rappel de la procédure pour accéder à une prise en compte des candidatures envisagées par des acteurs de notre université.**

Il s'agit de présenter des intentions de candidatures dans un premier temps : quelques lignes du projet avec un titre suffisent, qui sont à renvoyer avant le 20 novembre 2014. Une journée de présentation est prévue le 27 novembre 2014, où les porteurs de projets pourront avoir des informations pour préciser leur projet.

Les projets seront à présenter aux Conseils des UFR avant le 15 janvier 2015. La date limite de dépôt des dossiers à la COMUE est le 02 mars 2015. A partir de cette date et jusqu'au 11 mars 2015 une vérification de la recevabilité des dossiers sera organisée. Les résultats seront diffusés avant fin juin 2015.

Les projets seront donc validés au sein de l'Etablissement avant présentation à la COMUE.

Intervention de Hugues Raynaud

Une précision sur la journée du 27/11/14 concernant la présentation qui va se dérouler en 3 étapes :

- 1 Présentation des projets de l'an dernier
- 2 Conférence
- 3 Différents ateliers liés au numérique et à l'attrait pédagogique.

- **Lancement par la COMUE du statut d'étudiant-entrepreneur dans le cadre du dispositif PEPITE, avec lancement en parallèle de l'élaboration d'un DU EE.**

Il s'agit ici d'encourager les étudiants à créer leur propre entreprise, quel que soit le type d'entreprise : privée, coopérative, associative.

Un exemple est donné avec deux étudiantes de l'UT2J qui ont lancé une « laverie culturelle » avec une mise à disposition d'éléments culturels littéraires ou musicaux. C'est un lieu de rencontre et d'échanges; avec un côté social apprécié des habitants du quartier.

Développer par exemple, une entreprise dans le cadre de l'économie sociale et solidaire (avec peut-être l'appui de notre Département d'Economie-Gestion) peut

permettre aux étudiants d'avoir une autre vision du travail que celle développée classiquement au sein des grandes entreprises privées ou multinationales. Cela peut aussi permettre à certains étudiants de vivre au quotidien, même s'il ne s'agit pas, bien sûr, d'abandonner les demandes d'aides et de bourses auprès du gouvernement.

Les personnes intéressées peuvent retrouver toutes les informations sur le site IDEX avec le dispositif PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat).

En parallèle, il y a aussi au niveau inter-Université le lancement d'un « Diplôme Universitaire (DU) étudiant Entrepreneur » pour aider justement en matière de gestion, en matière d'éléments juridiques ou en matière d'organisation les étudiants (ou personnes extérieures) à créer une entreprise.

Information supplémentaire sur les effectifs d'étudiants inscrits à la rentrée 2014/2015.

Il y a eu une augmentation importante des effectifs dans quelques formations lors des inscriptions à l'UT2J cette année ; des difficultés d'accueil ont été notées. Après plusieurs débats et discussions, la décision de ne pas limiter la capacité d'accueil l'an prochain 2015-16, a été retenue. Il est vrai que durant cette période de reconstruction du site, il n'est pas forcément aisé de recevoir des étudiants en plus, et l'ensemble du personnel de l'UT2J s'active pour permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans des conditions acceptables.

Présentation Nathalie Lefevre

- **Diaporama sur la sécurité sociale des étudiants, en rapport avec un point traité en questions diverses à la dernière CFVU.**

Les étudiants salariés voulaient savoir pourquoi ils devaient payer deux fois la sécurité sociale étudiante à un mois d'intervalle.

Il y a tout d'abord deux aspects indissociables : l'affiliation et la cotisation.

Tout étudiant âgé de 16 à 28 ans doit obligatoirement être affilié au régime étudiant (ce dernier prime sur celui de maintien de droit). La responsabilité de l'affiliation et le recouvrement de la cotisation incombent à l'établissement d'Enseignement Supérieur.

A ce jour le montant est forfaitaire (213 €) et non pas proratisé, le reversement dans son intégralité est destiné à l'URSSAF.

Il faut savoir que la sécurité sociale étudiante est représentée par les organismes LMDE au niveau national ou VITTAVI au niveau régional, comme la MGEN pour les fonctionnaires de l'éducation nationale qui sont une délégation de service public.

Il y a un cumul de deux statuts pour l'étudiant salarié et il n'existe pas un statut « étudiant salarié ».

La majorité des contrats de travail des étudiants salariés se terminent effectivement au 31/08, et pour un mois seulement ils sont obligés de s'affilier à la sécurité sociale étudiante.

Cet écart est calé sur l'ancienne année Universitaire et il fait débat depuis très longtemps. L'étudiant peut bénéficier d'une dispense d'affiliation et de cotisation, sous certaines conditions, soit avoir un CDD qui couvre la période jusqu'au 30 septembre ou un CDI qui démarre avant le 1^{er} octobre ou sur un certain quota d'heures effectuées soit au moins 60 heures de travail par mois ou au moins 120 heures par trimestre. Si l'une des deux conditions n'est pas respectée, l'étudiant doit s'acquitter des deux cotisations.

Les étudiants salariés réalisant un stage au cours de l'année universitaire et qui peuvent eux aussi avoir une dispense sont concernés sous certaines conditions. Actuellement de nouveaux textes sont en cours de réalisation.

1. Validation du compte rendu de la CFVU du 02 octobre 2014

La CFVU approuve à l'unanimité le compte rendu de la CFVU du 02 octobre 2014.

Votants : 25
Abstention : 0
NPPV : 0
Contre : 0
Pour : 25

2. Formation, Orientation, Insertion (FOI)

Présentation Hélène Ricaud-Droisy

- **Accréditation 2016-2020 - mentions et parcours pour les LG, LPro et Master pour le contrat quinquennal 2016/2020.**

Une information complémentaire a été discutée lors du Conseil des composantes le 03/11/14. Il s'agit d'organiser des rencontres avec l'ensemble des composantes (UFR, Instituts et Ecoles) le Vice-Président délégué Moyens et perspective, Marc Peauger, Caroline Chaudron et Hélène Ricaud Droisy d'ici avant les vacances de Noël afin de déterminer les choix prioritaires de chacun pour des projets d'une durée de 5 ans.

Le texte «Eléments de soutenabilité pédagogique et financière») sur l'offre de formation, a été présenté aux Directeurs des composantes le 03/11/14. Ce texte, que nous verrons par la suite durant cette CFVU présente des éléments de cadrage de notre

future offre de formation. Les éléments présentés dans ce texte sont organisés autour de cinq principes : un principe général relatif à la stabilité globale du nombre d'heures d'enseignement dans les années à venir, puis trois principes concernant les Licences générales, les Licences Professionnelles, et les Masters, et enfin un principe sur le respect de la non concurrence, de la non redondance et de la complémentarité des parcours-type au niveau interne et au niveau de la COMUE.

Les Licences générales ont été mises en conformité avec un volume horaire de 1500 heures, ce qui a été appliqué à la rentrée 2014 selon l'Arrêté du 1^{er} août 2011. Cette mise en conformité a nécessité un engagement financier qui s'est effectué au détriment des fonds alloués jusque-là aux « projets pédagogiques », et un engagement financier supplémentaire est à prévoir sur le temps, au vu de l'augmentation des effectifs étudiants en L. Le second principe (après celui qui rappelle la nécessité d'une stabilité globale du nombre d'heures d'enseignement à l'UT2J dans les années à venir) est de veiller à ce que les modalités de formation retenues à ce niveau Licence Générales restent proches, en termes d'utilisation d'heures d'enseignement équivalent TD de la modalité « classique » : pour une UE, moitié CM, moitié TD par groupes de 35 étudiants.

Le troisième principe concerne les Licence professionnelles, et concerne l'ajustement des heures d'enseignement allouées au nombre d'inscrits dans les licence professionnelles (voir tableau dans le texte).

Le quatrième principe concerne le niveau Master, et porte sur l'utilisation des heures allouées « effectifs actuels +10% ».

Le cinquième principe sera sur le respect de la non concurrence, de la non redondance et de la complémentarité des parcours-type au niveau interne et au niveau de la COMUE. La future accréditation sera une accréditation de site.

Une dernière information du Ministère. Ce dernier souhaite modifier la liste des mentions de LPro pour le printemps 2015 sera communiquée aux responsables actuels et aux porteurs de projets.

- **Texte présentant les éléments à prendre en compte et les principes de base pour la construction d'une offre de formation « soutenable » pour la prochaine accréditation 2016-2020.**

Question Philippe Canguilhem : Sur un des deux « Masters parcours-types », celui avec l'interprétation musique n'apparaît pas, à revoir sur la liste. De plus, il semble difficile de veiller à l'équivalence des CM/TD sur de petits effectifs avec un groupe unique.

Réponse de Patrice Bouyssières et Hélène Ricaud Droisy : Il est demandé de s'approcher le plus possible sur la répartition CM/TD au global. L'Etablissement doit réfléchir et prendre en compte cette question afin pouvoir garder une offre de formation la plus riche possible et une identité spécifique avec les moyens financiers pour la faire appliquer. Un travail de mutualisation des enseignements est demandée aux composantes.

Question de François Grèzes-Rueff : Le vote du texte n'a pas été mis à l'ordre du jour et il est demandé de voter sur un cadrage budgétaire et sur un modèle pédagogique figé pour 5 ans en pleine expansion.

Réponse Patrice Bouyssières : Le texte avait déjà été mis au vote lors de la précédente CFVU du 16/10/14 qui avait été annulé faute de quorum.

Il s'agit ici de voter sur des principes généraux pour établir un encadrement souple des projets en fonction des moyens financiers dont l'Etablissement disposera. Ce n'est pas du tout un modèle figé, mais plutôt un guide avec des principes réalistes face à la conjoncture actuelle.

Question de Françoise Duprat : Comment faire face à une formation nouvelle « carrière sociale » qui va ouvrir à l'IUT Blagnac en 2016/2020 sans aucun moyen financier supplémentaire ?

Réponse d'Hélène Ricaud Droisy : Ce sont des éléments à prendre effectivement en compte sur du global en termes de formation et il faudra une certaine cohérence. L'Etablissement doit traiter ce point lors des rencontres IUT Figeac et IUT Blagnac.

Question de Enrique Fraga : Sur le cinquième principe concernant le respect de la non concurrence, pourquoi ne pas avoir une certaine coordination ?

Réponse Hélène Ricaud Droisy : Cela dépendra au niveau du site régional des contrats de site, des choix de la Région. Des ajustements peuvent être faits mais des engagements communs ne doivent pas faire oublier les contraintes de la COMUE.

Patrice Bouyssières rappelle aux membres élus l'application de la nouvelle loi du 22/07/13 sur le rôle décisionnaire de la CFVU concernant les aspects budgétaires, et

en particulier en termes de répartition budgétaire, des formations. Ceci en coordination aussi avec le CA qui votera le budget global.

Une proposition est faite à l'assemblée pour voter ce texte à la CFVU de ce jour.

La CFVU émet un avis favorable à l'exécution de ce vote

Votants : **22**
Abstention : **0**
NPPV : **0**
Contre : **6**
Pour : **16**

Au vu des nombreuses réactions de la part de l'assemblée présente relative au vote du texte inscrit à l'ordre du jour qui n'était pas stipulé, le Vice-Président de la CFVU s'engage dorénavant à faire noter le mot « VOTE » après chaque énoncé quand cela sera nécessaire.

La CFVU émet un avis favorable au Texte présentant les éléments à prendre en compte et les principes de base pour la construction d'une offre de formation « soutenable » pour la prochaine accréditation 2016-2020.

Votants : **22**
Abstention : **3**
NPPV : **6**
Contre : **0**
Pour : **13**

Questions diverses

Présentation Guillaume Fremont

Charte UT2J des étudiants salariés et assimilés

Présentation Guillaume Fremont

Une première Commission a eu lieu la semaine 44, où une définition et un statut particulier de l'étudiant salarié ainsi qu'un bilan a été discuté. La question de la

gratuité du SED ne sera pas pour l'instant étudiée. La prochaine réunion sera le 11 décembre 2014.

Une première présentation sera présentée en janvier 2015 à la CFVU, une seconde version en février et la version définitive pourrait être votée en mars. Le but est que cette chartre puisse être mise en application à la rentrée 2015.

La séance est close à 16H00.

Patrice BOUYSSIÈRES

Le Vice-Président du Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire



Patrice BOUYSSIÈRES